

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 68821 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABDELLAOUI Lhoussine

Date de naissance : 28/09/1956

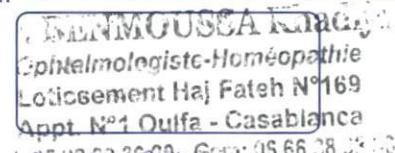
Adresse : TC, H29, H29, Fatah CASABLANCA

Tél. : 06 64 73 88 97 Total des frais engagés : ..... Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/08/2021

Nom et prénom du malade : ABDELLAOUI Lhoussine Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 11/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/08/21	CHIRURGIE	CHIR 10	300 DT	Dr. M. GUSA Chirurgien-Habacatech N°16 Oufa Casablanca Signature : Dr. M. GUSA US 56-38

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE ANNASSIM</b> Lot Habiba N°62/2 Oujda CASABLANCA Tel: 05 22 90 38 12 INPE: 092010562 ICE: 002042097000024	17.08.2021	571.26

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

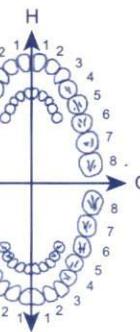
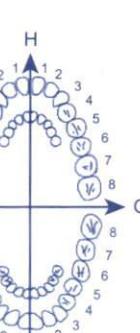
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>BOURI OPTIC</b> Praticien - Optométriste 135 E Lot. Bourli - Oulfa Casablanca Tél : 0522 65 79 65	18/08/2021					123000 F

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr BENMOUSSA Khadija

## Chirurgie et Maladies des Yeux

- Cataracte par phacoémulsification
- Strabisme - Glaucome - voies lacrymales
- Contactologie - Angiographie - Laser

## Homeopathie

Diplômée de la faculté de médecine  
et de pharmacie - Casablanca



Sur rendez-vous     زيارة بالموعد

Casablanca, le :

17 août 2021

## Mr. ABDELLAOUI LHOUSSINE

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = Plan (- 1.25 à 170°)  
OG = - 0.50 (- 0.75 à 100°)

VP : ODG = Add : + 2.25

95.20 x 6

1/ XOLA

**BOURI OPTIQUE**  
Opticien - Optique  
135 E Lot. Zoubir  
Casablanca  
Tél. 0522 65

**زولا®**  
**Xola®**  
Lot: 71-0163  
Fab: 08 20  
Exp: 08 22  
PPV: 95 DH 20

**PPV : 95 DH 20**

1 GOUTTE 2X/J, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

PPV : 95 DH 20

PPV : 95 DH 20

**Dr BENMOUSSA Khadija**  
Ophtalmologiste-Homeopathie  
Lotissement Haj Fateh N°169  
Appt. N°1 Oulfa - Casablanca  
Tél: 05 22 38 36 20 - GSM: 06 66 38 33 10

**PHARMACIE ANNA**  
Lot Habiba N°62/2  
CASABLANCA - Tél: 05 22 38 36 20  
INPE: 0920105  
ICP: 2020420971

**زولا®**  
**Xola®**  
Lot: 71-0163  
Fab: 08 20  
Exp: 08 22  
PPV: 95 DH 20

**PPV : 95 DH 20**

N° 169 Appt N° 1 | à proximité de la mosquée Haj Fateh) Oulfa - Casablanca  
Tél: 05 22 38 36 20 - GSM : 06 66 38 33 10 - E-mail : Khadija\_benmoussa@yahoo.fr



Client :

ABDELLAOUI Ihoussine

Facture client N° : 000052/2021

Médecin : BENMOUSSA Khadija

Correction	Sph	Cyl	Axe	Add
O.D	0,00	-1,25	170	2,25
O.G	-0,50	-0,75	10	2,25

**Liste des ventes**

Catégorie	Désignation	Unité	Prix unitaire	Montant TTC
Monture	Optique	1	400,00	400,00
Verre	Organique Progressif ENG BL 1.5	2	950,00	1 900,00

NB : Tous les montants sont exprimés en Dirhams

Total HT :

1916,67

TVA (20%)

383,33

Total TTC :

2 300,00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

DEUX MILLE TROIS CENTS DIRHAMS TTC



INPE 095020640

Cachet

Casablanca, le 18/08/2021

